



Peur de perdre la garde de mes enfants

Par **sandra47**, le **16/05/2008** à **14:47**

Suite à notre séparation en mars 2006 (entre mon concubin et moi) la garde de nos deux enfants m'a été confiée. Pendant 2 ans j'ai été suivie médicalement pour dépression, et placée en congé longue maladie.

En mars 2008 j'ai eu un accident de voiture dû aux médicaments, pendant que les enfants étaient en vacances avec leur père. Je l'ai mis au courant afin qu'il les garde deux jours de plus que prévu.

Je suis actuellement guérie, depuis cette date je n'ai plus aucun traitement, j'ai repris le travail à mi temps thérapeutique (institutrice) depuis 2 semaines, je me fiance fin juin, tout va bien.

Or, le papa a fait une requête au juge s'appuyant sur cet accident afin de récupérer la garde des enfants, qui ne "seraient pas en sécurité" avec moi.

Nous sommes convoqués mi juin.

Quels sont mes droits? mes possibilités de défense? peut-on me retirer mes enfants?